

# PROGRAMME FRANCO-SLOVENE DE COOPERATION SCIENTIFIQUE "PROTEUS"

## *Procès verbal de la 17<sup>ème</sup> réunion du Comité Mixte*

### *de Sélection du Programme PROTEUS*

Dans le cadre de l'Accord de coopération culturelle, éducative, scientifique et technique entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de la République de Slovénie signé à Ljubljana le 6 novembre 1992 et en référence à la réunion qui s'est tenue à Ljubljana le 30 juin 1994, la dix-septième réunion du comité de sélection des projets "PROTEUS" s'est tenue à Ljubljana le 29 novembre 2010.

Les délégations française et slovène, dont la composition est jointe en annexes 1 et 2, ont procédé à la sélection des projets présentés en réponse à l'appel à propositions de projets pour l'année 2011.

Les deux parties rappellent que le programme PROTEUS repose sur un appel à propositions lancé auprès des communautés scientifiques de chacun des deux pays. Tous les projets présentés dans les formes et délais requis en réponse à cet appel à propositions ont fait, dans les deux pays, l'objet d'une évaluation scientifique.

L'ensemble des dossiers de première année a été soumis à l'examen du comité de sélection qui a retenu 11 projets de première année en fonction de leur intérêt scientifique, des priorités de la coopération scientifique entre les deux pays et des moyens financiers de chacune des parties. Cette liste figure en annexe 3-A.

L'ensemble des 17 projets de première année sont reconduits en deuxième année et figurent en annexe 3-B.

Les deux parties conviennent pour le programme « PROTEUS » des modalités administratives et financières détaillées en annexe 4.

Elles confirment toute l'importance qu'elles attachent à la diffusion des résultats par des publications communes et souhaitent favoriser dans la mesure du possible la mobilité de jeunes scientifiques dans le cadre de ces projets. Elles expriment le voeu que les collaborations puissent se poursuivre dans le cadre des programmes européens ou internationaux, ou en relation avec les secteurs économique et industriel.

Afin de faciliter la création de réseaux européens de recherche, les deux parties sont convenues d'encourager les équipes, à soumettre leur projet dans le cadre de plusieurs programmes bilatéraux.

Le calendrier relatif à l'appel à propositions 2012 est détaillé en annexe 5.

Fait à Ljubljana, le 29 novembre 2010.

Le chef de la délégation slovène

  
Tea GLAZAR, M.Sc.

Le chef de la délégation française

  
Jean-Jacques VICTOR

## **ANNEXE 1**

### **DÉLÉGATION FRANÇAISE**

<b>M Jean-Jacques VICTOR</b>	Conseiller de coopération et d'action culturelle Ambassade de France en Slovénie
<b>Mme Elisabeth LEGRAND</b>	Chargée de mission, Direction des relations internationales et de la coopération, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
<b>M Philippe CHASSAIGNE</b>	Expert, Mission d'expertise internationale, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
<b>M Maxime FERAILLE</b>	Attaché pour la science et la technologie, Ambassade de France en Slovénie

## ANNEXE 2

### DÉLÉGATION SLOVÈNE

**Mme Tea Darka GLAŽAR**

Directeur, Bureau de la coopération internationale et des affaires européennes, Ministère de l'enseignement supérieur, de la science et de la technologie

**M Bojan JENKO**

Direction de la science, Ministère de l'enseignement supérieur, de la science et de la technologie

**Mme Slavi KRUŠIČ**

Bureau de la coopération internationale et des affaires européennes, Ministère de l'enseignement supérieur, de la science et de la technologie

**Mme Dagmar SZILAGYI**

Bureau de la coopération internationale et des affaires européennes, Ministère de l'enseignement supérieur, de la science et de la technologie

**M Primož PRISTOVŠEK**

Directeur, département de la coopération internationale, Agence nationale pour la recherche de la République de Slovénie

## ANNEXE 3 A

### Projets retenus au titre du Programme PROTEUS 1<sup>ère</sup> année

PORTEUR SLOVENE DU PROJET	PORTEUR FRANCAIS DU PROJET	Contribution financière par projet, par année FR (Euros)	Contribution financière par projet, par année SI (Euros)
Irena MRAK	Lucilla BENEDETTI	2000	2000
Robert FRANGEŽ	Evelyne BENOIT	2000	2000
Marjeta ČANDEK-POTOKAR	Michel BONNEAU	2000	2000
Igor MEKJAVIČ	Andre DUFOUR	2000	2000
Giovanni DE NINNO	David GARZELLA	2000	2000
Marko PETRIČ	Philippe GERARDIN	2000	2000
Franci MERZEL	Mark JOHNSON	2000	2000
Andrej ZORKO	Philippe MENDELS	2000	2000
Krištof OŠTIR	Laure NUNINGER	2000	2000
Damijan MIKLAVČIČ	Marie-Pierre ROLS	2000	2000
Matjaž MAZAJ	Christian SERRE	2000	2000

**ANNEXE 3 B****Projets retenus au titre du Programme PROTEUS  
2<sup>ème</sup> année**

PORTEUR SLOVENE DU PROJET	PORTEUR FRANCAIS DU PROJET	NOMBRE DE VOYAGES	NOMBRE DE JOURNÉES DE SÉJOUR
Tadej SLABE	Philippe AUDRA	2	10
Alenka VESEL	Marianne BALAT- PICHELIN	2	10
Boštjan BREŠAR	Victor CHEPOI	2	10
Barbara MALIC	Brahim DKHIL	2	10
Primoz MORAVEC	Gerard ENDIMIONI	2	10
Maja ČEMAŽAR	Muriel GOLZIO	2	10
Maja RAVNIKAR	Emmanuel JACQUOT	2	10
Vojeslav VLACHY	Marie JARDAT	2	10
Jure ZUPAN	Emi KOU	2	10
Borut BAJC	Stephane LAVIGNAC	2	10
Robert DOMINKO	Mathieu MORCLETTE	2	10
Janez KOPAČ	Joël RECH	2	10
Mojca ŠLAMBERGER BREZAR	Benoît SAGOT	2	10
Damijan MIKLAVČIČ	Mounir TAREK	2	10
Gregor MALI	Francis TAULELLE	2	10
Alenka MALEJ	Delphine THIBAULT- BOTHA	2	10
Aleksandra LOBNIK	Moise VOUTERS	2	10

## **ANNEXE 4**

### **MODALITÉS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES DU PROGRAMME D'ACTIONS INTÉGRÉES PROTEUS**

La partie Slovène prendra à sa charge les voyages vers la France des chercheurs slovènes jusqu'à leur destination finale et les frais de séjour en Slovénie des chercheurs français. Jusqu'à un mois de séjour, il sera remis aux chercheurs français le per diem correspondant au montant publié dans le Journal Officiel de la République de Slovénie, qui est actuellement de 21,39 €. Ils bénéficieront en outre de la prise en charge des frais d'hébergement.

La partie française prendra à sa charge les voyages vers la Slovénie des chercheurs français jusqu'à leur destination finale et les frais de séjour en France des chercheurs slovènes. Il sera remis à ces derniers 110 € par jour incluant les déplacements professionnels intérieurs.

Pour les nouveaux projets, les 2 parties se sont accordées pour indiquer le montant total affecté à chaque projet.

Par ailleurs, le comité mixte de sélection se réserve le droit de réduire le financement d'un projet qui n'aurait pas, en première année, consommé au moins 30% de sa dotation.

Chaque échange dans le cadre de ce programme est soumis à l'obligation pour le chercheur d'adhérer à un régime d'assurance permettant de couvrir d'éventuels accidents et frais médicaux dans le pays d'accueil.

Pour la partie française, ÉGIDE assurera la gestion des voyages des Français et des séjours des Slovènes selon des modalités qui seront communiquées par lui aux chercheurs français. Les chercheurs slovènes prépareront directement leur mission avec l'institution française partenaire.

Pour la partie slovène, l'ARRS (Agence publique pour l'activité de recherche de la République de Slovénie) attribuera des subventions aux institutions slovènes concernées, celles-ci assureront la gestion des voyages des chercheurs slovènes et des séjours des chercheurs français; les chercheurs français prépareront directement leur mission en relation avec l'institution slovène partenaire; celle-ci leur versera leurs frais de séjour.

## **ANNEXE 5**

### **CALENDRIER 2011**

- Décembre 2010 : notification des résultats aux lauréats
- 1<sup>er</sup> janvier 2011: début de mise en oeuvre des projets
- Février 2011: lancement de l'appel d'offres pour 2012-2013
- 20 mai 2011 : clôture de l'appel d'offres
- 2 décembre 2011 : réunion à Paris du comité mixte de sélection